



GROUPE
FHORTHO™

Politique achat

CODE DE CONDUITE

Table des matières

| | |
|--|---|
| Conformité aux lois, aux règlements et aux normes sociales | 3 |
| Santé et sécurité | 4 |
| Commerce équitable et impartial | 5 |
| Respect de l'environnement | 6 |
| Assurer la sécurité de l'information et la protection appropriée des informations | 7 |
| Promouvoir les activités de RSE en interne et le long de la chaîne d'approvisionnement..... | 8 |



Conformité aux lois, aux règlements et aux normes sociales

Le groupe FH ORTHO a pour objectif de fournir à ses clients des produits qui répondent pleinement à leurs attentes. Ce faisant, nous sommes respectueux des lois, des réglementations et des normes sociales des pays dans lesquels nous opérons (notamment les lois, les normes ou les conventions concernant l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, l'interdiction de la discrimination, la lutte contre la corruption, les lois concernant les salaires et les heures de travail et le maintien d'environnements de travail sûrs), et à mener des activités commerciales éthiques et transparentes. Nous attendons donc de nos fournisseurs qu'ils fassent de même dans les pays où ils opèrent.

Interdiction du travail forcé

Tous les employés doivent être employés de leur plein gré.

Prohibition des traitements dégradants

Les droits humains des salariés doivent être respectés et les traitements cruels et inhumains, y compris toutes les formes d'abus et de harcèlement, doivent être interdits.

Interdiction du travail des enfants

Les enfants n'ayant pas atteint l'âge minimum pour travailler ne doivent pas être employés, ni contraints à des travaux susceptibles de nuire à leur développement. En termes généraux, le travail des enfants désigne l'emploi de personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum requis pour un emploi tel que défini dans les termes et recommandations de la Convention internationale du Travail.

Lutte contre les discriminations

Les fournisseurs mènent une politique de lutte contre les discriminations dans le recrutement et l'embauche. Ils garantissent l'équité en offrant des chances et un traitement égal.

La discrimination désigne l'établissement de différences dans les chances et le traitement lors de l'embauche, de la promotion, de la rémunération, de la formation et d'autres domaines, sur la base de facteurs autres que légitimes tels que les capacités, l'aptitude, les performances d'un individu, etc.

Des salaires adéquats

Les salariés doivent être rémunérés au moins au salaire minimum légal.

Temps de travail

Les heures de travail, les jours fériés et les pauses des employés doivent être gérés de manière appropriée afin de garantir qu'elles ne dépassent pas les limites légalement établies.



Santé et sécurité

Il est demandé aux fournisseurs d'assurer la santé et la sécurité sur le lieu de travail, de suivre les accidents du travail et les maladies professionnelles, de mettre en place un système et un cadre d'intervention d'urgence.

Santé et sécurité au travail

- Évaluer les risques associés au travail et assurer la sécurité sur la base de méthodes de gestion appropriées.
- Suivre l'exposition sur le lieu de travail aux substances et produits chimiques nocifs pour l'homme et prendre les mesures appropriées pour y faire face.

Mesures de sécurité des équipements et des machines

Prendre des mesures de sécurité appropriées dans l'utilisation des équipements et des machines afin de prévenir les accidents du travail et les problèmes de santé.

Accidents du travail / maladies professionnelles

Suivre l'état des accidents du travail et des maladies professionnelles et prendre les mesures appropriées pour y faire face.

Intervention d'urgence

Pour protéger la sécurité des personnes, des actions de prévention et de communication sont mises en place. Elles permettront de répondre aux situations d'urgence.

Conditions de travail

Identifier les tâches physiquement exigeantes (travail pénible, les tâches répétitives ou continues) et les gérer de manière appropriée pour éviter qu'elles n'entraînent des accidents et/ou des maladies.

Santé et sécurité des installations

Assurer un niveau approprié d'hygiène et de sécurité dans les installations mises à disposition des employés.



Commerce équitable et impartial

Une confiance mutuelle avec nos fournisseurs est au cœur de notre relation commerciale.

Lutte contre la corruption

Les fournisseurs ne doivent pas se livrer à des actes de corruption, de dons politiques illégaux ou d'autres actes de ce type.

Interdiction d'abus de position dominante

Les fournisseurs ne doivent pas pénaliser leurs propres fournisseurs en abusant d'une position de négociation dominante.

L'abus d'une position de négociation dominante désigne l'utilisation de sa position d'acheteur pour décider ou modifier unilatéralement les conditions des transactions avec les fournisseurs, etc., ou pour leur imposer des exigences ou des obligations déraisonnables.

Interdiction de verser ou d'accepter des pots-de-vin illégaux

Les fournisseurs ne doivent ni effectuer ni accepter de pots-de-vin dans leurs relations avec les parties prenantes.

Effectuer ou accepter des pots-de-vin signifie donner ou recevoir de la part des clients des cadeaux, des prix, des récompenses monétaires, etc. au-delà de ce qui est autorisé par la loi, ou fournir ou accepter des cadeaux monétaires ou des divertissements au-delà des conventions sociales, ou d'autres actes de vénalité.

Interdiction des comportements anticoncurrentiels

Les fournisseurs ne doivent pas agir de manière à entraver une concurrence loyale, transparente et libre. Les actes qui entravent la concurrence font référence aux accords entre concurrents concernant les prix, les volumes, les territoires de vente, etc. (cartels), à la collaboration avec d'autres soumissionnaires pour décider du soumissionnaire gagnant ou du prix d'un appel d'offres (enchères collusives) et à d'autres actes de ce type.

Fourniture d'informations précises sur les produits / services

Les fournisseurs doivent fournir aux clients des informations exactes sur leurs produits et services.

Respect de la propriété intellectuelle

Les fournisseurs doivent respecter la propriété intellectuelle d'autrui et ne doivent pas en faire un usage abusif ni la violer.

Contrôles d'exportation appropriés

Les fournisseurs doivent disposer d'une structure claire pour contrôler l'exportation de technologies et de biens réglementés par la loi, et doivent mettre en œuvre les procédures d'exportation appropriées à cet égard.

Divulgation d'informations

Que cette divulgation soit ou non requise par la loi, les fournisseurs d'assurer proactifs dans la fourniture et la divulgation des informations aux parties prenantes. Les informations à fournir et à divulguer aux parties prenantes font référence aux descriptions des activités commerciales, à la situation financière, aux performances commerciales, aux informations relatives aux risques (par exemple, dommages liés à une catastrophe majeure, incidents ayant un impact négatif sur l'environnement ou la société, découverte de violations importantes de la loi, etc.).

Prévention et détection précoce des comportements illégaux

Les fournisseurs doivent agir pour prévenir les comportements illégaux et mettre en place un système de détection précoce et de réponse à de tels actes.



Respect de l'environnement

Le Groupe FH ORTHO considère la protection de l'environnement comme un sujet sérieux et s'efforce de contribuer au développement d'une société durable. À cette fin, nos fournisseurs promeuvent les activités en matière de biodiversité et de protection de l'environnement afin qu'en ensemble, nous puissions créer des produits qui ne nuisent pas à l'environnement.

Contrôle des substances chimiques dans les produits

Pour tous les produits, les fournisseurs doivent contrôler les substances chimiques désignées conformément aux normes de contrôle des substances liées à l'environnement du groupe FH et aux autres lois et réglementations.

Contrôle des substances chimiques dans le processus de fabrication

Les fournisseurs doivent contrôler les substances chimiques dans le processus de fabrication comme prévu par les lois et réglementations des pays dans lesquels ils sont situés.

Système de gestion environnementale

Les fournisseurs élaborent et exploitent un système de gestion environnementale.

Les systèmes de gestion environnementale font référence à un cadre de gestion général pour la promotion des activités environnementales et comprennent les structures organisationnelles, les activités systématiques, la répartition des responsabilités, les pratiques, les procédures, les processus et les ressources de l'entreprise. Les activités environnementales, dans ce contexte, font référence à la création de politiques environnementales, à la mise en œuvre de mesures conformément à ces politiques, ainsi qu'à leur réalisation, leur réévaluation et leur maintenance. En pratique, cela signifie exécuter la protection de l'environnement selon

un cycle PDCA pour assurer une amélioration continue. Par exemple, la création d'un cadre de protection de l'environnement conforme à la norme ISO14001 ou à des systèmes de gestion environnementale similaires, et la promotion de la certification externe.

Minimiser l'impact environnemental

- Les fournisseurs doivent respecter les lois et réglementations des pays dans lesquels ils sont implantés en matière d'eaux usées, de boues, d'échappement, de bruit et d'odeurs.
- Les fournisseurs doivent respecter les directives sur la biodiversité des pays dans lesquels ils sont implantés.

Permis environnementaux / approbations gouvernementales

Lorsque cela est requis, les fournisseurs obtiennent les approbations gouvernementales conformément aux lois et réglementations des pays dans lesquels ils sont situés et soumettent tous les rapports de gestion au gouvernement comme demandé.

Utilisation efficace des ressources et de l'énergie

Les fournisseurs établissent leurs propres objectifs en matière de conservation des ressources et de l'énergie et œuvrent à une utilisation efficace et continue des ressources et de l'énergie.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Les fournisseurs établissent leurs propres objectifs de réduction des gaz à effet de serre et œuvrent à leur réduction continue.

Réduction des déchets

Les fournisseurs établissent leurs propres objectifs de réduction des déchets et œuvrent à leur réduction continue.

Communication des activités de protection de l'environnement.

Les fournisseurs sont invités à diffuser leurs actions en matière de biodiversité et autres activités environnementales.



Assurer la sécurité de l'information et la protection appropriée des informations

Il est demandé aux fournisseurs de protéger les informations auxquelles ils ont accédé dans le cadre de nos relations commerciales avec le Groupe FH afin d'éviter toute fuite ou divulgation à du personnel non autorisé ou à des tiers.

Prévenir les fuites d'informations privées

Les fournisseurs doivent gérer et protéger de manière appropriée les informations privées de leurs clients, des tiers et de leurs propres employés.

Une gestion appropriée fait référence à la création et à l'exploitation d'un système global de gestion des informations privées, y compris la création de règles et de politiques à suivre par les employés, ainsi que la planification, la mise en œuvre, la supervision et la réévaluation des mesures conformément à ces règles et politiques.

Une protection appropriée fait référence à la protection des informations privées contre toute obtention, utilisation, divulgation ou fuite illégale ou illicite.

Se défendre contre les menaces du réseau informatique

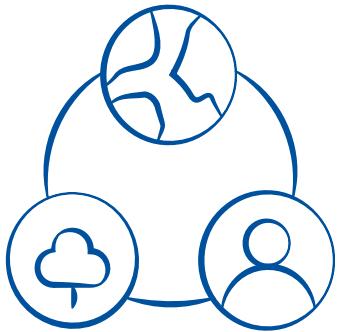
Les fournisseurs s'appliquent à prendre des mesures défensives contre les menaces pesant sur le réseau informatique et doivent gérer ces mesures de manière à prévenir tout préjudice en interne ou à d'autres parties.

Prévenir les fuites d'informations confidentielles des clients et d'autres tiers

Les fournisseurs gèrent et protègent de manière appropriée les informations confidentielles reçues des clients.

Une gestion appropriée fait référence à la création et à l'exploitation d'un système global de gestion des informations confidentielles, y compris la création de règles et de politiques à suivre par les employés, ainsi que la planification, la mise en œuvre, la supervision et la réévaluation des mesures conformément à ces règles et politiques.

Une protection appropriée fait référence à la protection des informations confidentielles contre toute obtention, utilisation, divulgation ou fuite illégale ou illicite.



Promouvoir les activités de RSE en interne et le long de la chaîne d'approvisionnement

Nous demandons à nos fournisseurs d'avoir une bonne compréhension de l'importance de la RSE et de travailler à la promotion des activités RSE en interne et parmi leurs propres fournisseurs.

